

**Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports**

**Jeunesse et Sports**

**REF : DJS2010021**

**Signataire : ML/SRC**

**OBJET :Convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Aubervacances Loisirs pour l'année 2011**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n° 321 du 12 Avril 2000 et le décret du 6 Juin nécessitant de passer convention avec les associations lorsque le montant de la subvention allouée est supérieure à 23 000 €,

Considérant que dans le cadre de sa politique en direction de l'enfance, la ville souhaite passer convention avec l'association Aubervacances Loisirs dont l'activité est reconnue et afin de formaliser les modalités de cette coopération,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE :** le Maire à signer la convention entre la Commune et l'association Aubervacances - Loisirs pour l'année 2011 ;

Pour le Maire

L'adjoint délégué